



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 15 octobre 2025

Projet de loi

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2026

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation 2026 des Services industriels de Genève est
approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| a) total des produits : | 1 133 millions de francs |
| b) total des charges : | 1 120 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 13 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement 2026 des Services industriels de Genève,
s'élevant à 340 millions de francs, est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de budget 2026 des Services industriels de Genève (ci-après : SIG), adopté par leur conseil d'administration en date du 26 juin 2025, et vous propose de l'approuver.

1. Commentaires généraux

Le projet de budget adopté par le conseil d'administration des SIG pour l'année 2026 présente certains changements importants par rapport aux budgets des années antérieures. En premier lieu, ce budget tient compte d'une revue à la baisse significative de la consommation énergétique par habitant, sur la base de l'observation des volumes effectivement consommés depuis plus de 3 ans et des scénarios climatiques révisés développés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le changement climatique se fait en effet de plus en plus ressentir, influençant directement les besoins, mais également les comportements énergétiques. Les habitantes et habitants du canton adoptent en effet des pratiques plus responsables et économes en matière d'énergie. En parallèle, les marchés de l'électricité et du gaz se sont stabilisés à des niveaux bien inférieurs à ceux des dernières années, permettant une diminution importante des coûts d'approvisionnement, qui sera reflétée dans les tarifs des SIG à compter de fin 2025 pour le gaz et début 2026 pour l'électricité. Par ailleurs, le renforcement de certaines équipes, notamment en lien avec le déploiement des réseaux thermiques structurants, l'évolution de certaines dispositions légales (en particulier la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, du 29 septembre 2023), la mise en place des compteurs intelligents d'électricité ou encore l'accélération de la transformation numérique de l'entreprise expliquent l'augmentation du niveau de charges dans le budget 2026.

Dans ce contexte, le résultat de gestion prévu pour 2026 s'établit à 13 millions de francs, soit un niveau inférieur de 31 millions de francs par rapport au budget 2025 (-70%). Cette baisse par rapport au budget 2025 devrait provenir du résultat d'exploitation, en diminution de 32 millions de francs (-13%) en lien avec l'effet des baisses tarifaires précitées, et de la hausse des charges d'exploitation.

Au niveau des investissements, le budget 2026 prévoit un montant de 340 millions de francs. Plus de 40% de ce montant sera consacré au déploiement des réseaux thermiques structurants GeniLac et GeniTerre, ainsi qu'à la réalisation d'infrastructures de production d'énergies renouvelables (station de pompage du Vengeron et forages géothermiques sur nappes peu profondes). Les projets de rénovation et d'extension de la station d'épuration d'Aïre et de construction de la nouvelle usine d'incinération des Cheneviers, ainsi que le déploiement des compteurs intelligents, continueront également en 2026. Les investissements prévus pour les réseaux et les ouvrages liés aux missions historiques des SIG (fourniture d'eau potable, d'électricité et de gaz, traitement des déchets et des eaux usées) sont estimés à plus de 180 millions de francs, soit environ 55% environ des investissements prévus en 2026.

Les SIG poursuivront également leur engagement dans le programme éco21, en développant des partenariats et des accompagnements individualisés, notamment avec les collectivités publiques, les PME, les PMI et les acteurs de l'immobilier. L'objectif est d'atteindre, à fin 2026, des économies d'environ 320 GWh d'électricité, 950 000 tonnes de CO₂, 8 500 tonnes de déchets et 100 000 m³ d'eau potable. Des dépenses totales nettes de 20 millions de francs sont ainsi budgétées en 2026 pour l'ensemble des programmes éco21.

Il convient de relever que le budget des SIG faisant l'objet du présent projet de loi est une prévision des comptes de gestion de l'entreprise. Il concerne dès lors uniquement les activités propres des SIG, sans les effets comptables liés à la consolidation des entreprises en participation, sans l'application des normes IFRS et sans la prise en compte d'éléments exceptionnels qui n'entrent pas dans le cadre de la gestion ordinaire des SIG.

2. Chiffres clés

	Réel	Budget	Budget
(MCHF)	2024	2025	2026
Produits	1 256	1 186	1 133
Achats d'énergies	-541	-448	-401
Charges de personnel	-286	-289	-309
Autres charges exploitation	-130	-130	-133
Redevances et incitations	-90	-91	-91
Autres produits et charges	9	17	14
Résultat d'exploitation - EBITDA	219	245	213
Amortissements	-186	-176	-185
Résultat opérationnel - EBIT	33	69	28
Charges financières nettes	-19	-15	-15
Prélèvement propriétaires	-10	-10	0
Résultat de gestion	4	44	13
Investissements	275	298	340
Dettes nettes	550	614	752
EBITDA / Produits	17%	21%	19%
Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	2.5	2.5	3.5
Effectifs (EPT) fin de période	1 608	1 631	1 701

Note : dette nette du budget 2025 mise à jour sur la base de la situation d'ouverture effective au 1^{er} janvier 2025 et des flux de trésorerie révisés

Produits et achats d'énergies

Le budget 2026 met en évidence des produits en baisse de 10% par rapport à 2024 et de 4% par rapport au budget 2025 (-4%). Cette contraction des revenus est principalement attribuable aux baisses tarifaires qui auront lieu, dès le 1^{er} octobre 2025 pour le gaz, et à compter du 1^{er} janvier 2026 pour l'électricité, en miroir de l'évolution des coûts d'approvisionnement.

Les achats d'énergies 2026 sont en effet attendus en forte baisse, notamment par rapport aux comptes 2024. Les marchés de l'électricité et du gaz se sont désormais globalement stabilisés, revenant à des niveaux proches de ceux d'avant la crise énergétique. Selon les prévisions actuelles des SIG,

les coûts d'approvisionnement devraient s'établir aux environs de 400 millions de francs, soit une diminution d'environ 140 millions de francs par rapport à 2024 (-26%) et de près de 50 millions de francs par rapport au budget 2025 (-11%).

Charges de personnel et autres charges d'exploitation

Les effectifs devraient augmenter d'environ 6% (soit +93 équivalents plein temps (EPT)) par rapport à 2024. Cette hausse résultera principalement de l'internalisation de certains intérimaires (effet en partie compensé par la baisse des coûts d'intérim), du développement des activités en croissance (en particulier réseaux thermiques structurants) et des exigences de la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, du 29 septembre 2023, dont les ordonnances d'application entreront en vigueur début 2026. Le budget 2026 tient par ailleurs compte d'une hypothèse d'adaptation des salaires de 1,2%. Les charges de personnel devraient donc être supérieures à 2024 (+23 millions de francs, soit +8%) et au budget 2025 (+20 millions de francs, soit +7%).

L'augmentation des autres charges d'exploitation par rapport à 2024 et au budget 2025 (+3 millions de francs, soit +2%) est attendue notamment en raison du déploiement des compteurs intelligents, de certains travaux sur le réseau électrique, ainsi que de besoins en matière de systèmes d'information. Il est attendu qu'une partie de ces hausses de coûts soit compensée par la mise en œuvre de mesures d'optimisation à l'étude au sein des SIG.

Incitations et redevances versées par les SIG

Les incitations et redevances 2026 versées par les SIG ont été budgétées à 91 millions de francs, soit un niveau globalement stable par rapport à 2024 et au budget 2025. En particulier, l'augmentation prévue de la redevance liée à l'utilisation du domaine public par rapport à 2024, devrait être partiellement compensée par une baisse de la redevance pour l'utilisation de la force hydraulique, consécutive à une année 2024 marquée par une forte hydraulicité.

Les incitations financières octroyées par les SIG dans le cadre du programme éco21, visant à accompagner les Genevoises et les Genevois vers une consommation plus sobre en énergie, en eau, et en production de déchets, resteront alignées avec les niveaux des comptes 2024 et du budget 2025.

Les principales contributions en faveur du Canton et des communes, inscrites dans le budget 2026, sont les suivantes (en millions de francs) :

44	Redevance pour l'utilisation du domaine public
7	Redevance pour l'utilisation de la force hydraulique*
6	Fonds énergie des collectivités publiques
7	Redevance pour la gestion des eaux
5	Redevances réglementaires en matière de droit d'eau
5	Intérêts sur le capital de dotation

* : hors part de la « Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny »

Autres produits et charges

Les autres produits nets, en augmentation par rapport au réel 2024 et au budget 2025, intègrent notamment l'activation d'une partie des charges de personnel imputées sur les investissements, en lien avec les nombreux projets d'investissement en cours, en particulier pour la thermique.

Les dépenses de recherche et développement inscrites dans le budget 2026 pour un montant de 8 millions de francs sont destinées à couvrir les dépenses de géothermie liées à la réalisation d'un nouveau forage de moyenne profondeur et d'une campagne de forages prospectifs. Ces dépenses seront en partie couvertes par la subvention octroyée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), comptabilisée dans les produits.

Amortissements ainsi que charges et produits financiers

Les amortissements sont prévus en hausse sensible par rapport au budget 2025 (+9 millions de francs, soit +5%). Cette augmentation est à mettre en lien avec la hausse sensible des investissements, avec, en particulier, la mise en service des nouvelles installations thermiques, le développement des ouvrages et réseaux pour les activités historiques des SIG et le déploiement des compteurs d'électricité intelligents.

Les charges financières nettes devraient rester stables par rapport au budget 2025.

Investissements

Le budget 2026 des SIG prévoit 340 millions de francs d'investissements. Ce niveau ambitieux doit permettre de couvrir le développement des ouvrages de production d'énergies renouvelables dans lequel l'entreprise s'est engagée, tout en assurant le renforcement des activités et réseaux historiques afin de maintenir la fiabilité et la qualité des prestations essentielles.

Cette enveloppe de 340 millions de francs comprend notamment :

- 152 millions de francs pour les réseaux et ouvrages dédiés à l'électricité, au gaz, à l'eau potable, aux eaux usées (notamment les travaux à la station d'épuration d'Aïre pour l'extension de sa capacité et le traitement des micropolluants) ainsi qu'au réseau télécom et 38 millions de francs pour les déchets (dont 32 millions de francs pour la poursuite de la réalisation de l'usine Cheneviers IV);
- 143 millions de francs pour le développement des réseaux thermiques structurants (GeniTerre et GeniLac).

La forte hausse des investissements par rapport aux comptes 2024 (+65 millions de francs, soit +24%), s'explique notamment par la montée en puissance du déploiement des réseaux thermiques structurants et l'accélération du déploiement des compteurs d'électricité intelligents, conformément au planning fixé par la législation fédérale.

3. Conclusion

Le budget 2026 des SIG reflète la poursuite d'un programme d'investissement ambitieux (340 millions de francs). L'augmentation de ces investissements est nécessaire pour réaliser le déploiement des réseaux thermiques structurants, augmenter leur alimentation en énergies renouvelables, procéder aux investissements nécessaires concernant le renforcement du réseau électrique, ou encore renouveler les ouvrages liés aux missions des SIG en matière de valorisation et de traitement des déchets et des eaux usées.

En parallèle, les SIG doivent faire face à la contraction de leur résultat (13 millions de francs), due notamment à la baisse de certains revenus et à des besoins opérationnels croissants en lien avec l'évolution à la hausse de leur périmètre d'activités et de leur base d'actifs. En conséquence, l'endettement des SIG est attendu en hausse par rapport au budget 2025. Les SIG ont d'ailleurs indiqué qu'ils solliciteraient de la part du Conseil d'Etat, d'ici fin 2025, le droit de lever de nouveaux financements dès 2026.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Budget 2026 tel qu'approuvé par le conseil d'administration des SIG



Budget 2026

Validé par le Conseil d'administration le 26 juin 2025



Introduction de Véronique Athané Ryser, Directrice générale

SIG concentre ses efforts sur la réalisation de ses missions industrielles

SIG prévoit d'investir 1.6 milliard de francs sur le canton au cours des 5 prochaines années. Plus de la moitié de ces investissements sera dédiée à la transition énergétique, en cohérence avec les ambitions cantonales définies dans le Plan directeur de l'énergie. Dès 2026, plus de 140 MCHF seront consacrés au développement des réseaux thermiques structurants GeniTerre et GeniLac, ainsi qu'à la construction des installations de production de chaleur renouvelable ou de récupération nécessaires à l'alimentation de ces réseaux. En parallèle, SIG continuera, dans les années à venir, à investir de façon significative dans ses réseaux et ouvrages existants liés à ses missions historiques, afin, notamment, de renforcer son réseau électrique pour se préparer à l'électrification croissante des usages, agrandir et moderniser sa station d'épuration d'Aire ou encore construire sa nouvelle usine de traitement des déchets Cheneviers IV.

L'entreprise restera également fortement engagée dans les différents volets du programme éco21, avec des actions concrètes visant la réduction des consommations d'énergie et des émissions de CO₂, la diminution de la consommation d'eau potable, ainsi que la limitation des déchets et la promotion de l'économie circulaire.

SIG s'adapte aux attentes et évolutions de ses clients

Ces dernières années, les volumes de consommation d'énergies ont été fortement influencés par le changement climatique ainsi que l'évolution des comportements de consommation, amorcée lors de la crise énergétique de 2022. On ne peut que se réjouir de cette sobriété énergétique de nos clients. Afin de s'adapter à cette nouvelle donne, les prévisions de volumes du plan quinquennal 2026-2030 ont été ajustées à la baisse par rapport aux précédents plans, et ce dès l'année 2026.

L'une des principales attentes de nos clients est de bénéficier de tarifs équitables et globalement stables. Le budget 2026, et plus largement le plan quinquennal 2026-2030, intègrent les effets prévisibles des nouvelles tarifications sur les activités concernées, ainsi que les stratégies d'approvisionnement qui en constituent très largement le socle. Le budget 2026 reflète également les effets des récentes évolutions réglementaires, notamment en lien avec la nouvelle loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr.

SIG inscrit le renouvellement de ses effectifs comme une priorité des prochaines années

Pour mener à bien son programme d'investissements ambitieux et faire face aux nouveaux besoins opérationnels, SIG doit renforcer ses ressources dans plusieurs secteurs clés, afin d'assurer la réalisation des différents projets dans les délais, avec une qualité maîtrisée. Des niveaux de dépenses importants sont par conséquent prévus dès 2026 dans les domaines en développement (thermique, compteurs intelligents, transformation numérique notamment).

Par ailleurs, le plan quinquennal 2026-2030 reflète les mesures essentielles pour répondre aux enjeux de renouvellement des compétences auxquels l'entreprise va être confrontée dans les années à venir.

SIG poursuit sa démarche d'optimisation afin de maintenir une situation financière saine

Pour soutenir son programme d'investissements, SIG devra recourir à de nouveaux emprunts dès 2026. La dette nette consolidée (avec l'effet des participations) devrait ainsi atteindre environ 750 MCHF à fin 2026. Dans ce contexte, renforcer la culture de l'optimisation et de l'efficacité demeure une priorité de l'entreprise.

En parallèle, SIG a pu, dans le cadre des discussions concernant la nouvelle Convention d'objectifs pour la période 2025-2029, compter sur ses propriétaires pour alléger le poids de la quote-part de résultat qui leur est versée.

Contexte politico-législatif

Au niveau fédéral

Le 1^{er} janvier 2025, la loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr, reposant sur des énergies renouvelables (acte modificateur unique ou "Mantelerlass"), est entrée en vigueur avec de nombreuses modifications des ordonnances concernées (premier volet). Lors de sa séance du 19 février 2025, le Conseil fédéral a adopté le deuxième volet d'ordonnances relatives à cette loi ; ces dernières, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026, portent notamment sur les communautés électriques locales et les rétributions minimales.

Le 21 mars 2025, le Parlement a adopté la nouvelle loi sur la surveillance et la transparence des marchés de gros de l'énergie, laquelle prévoit une surveillance accrue de ces marchés afin de prévenir les comportements illicites ; en particulier, les acteurs concernés sont tenus de communiquer des informations sur leurs transactions à l'EICom.

Le 13 juin 2025, le Conseil fédéral a approuvé les « Accords du paquet visant à stabiliser et à développer les relations entre la Suisse et l'Union européenne », et a lancé la procédure de consultation au sujet de ces accords, jusqu'au 31 octobre 2025. Concernant l'électricité, ce paquet comprend un projet d'arrêté fédéral approuvant « l'Accord entre la Confédération suisse et l'Union européenne relatif à l'électricité », ainsi que les modifications devant être apportées à la loi sur l'énergie (LEne), à la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et à la loi sur la surveillance et la transparence des marchés de gros de l'énergie (LSTE), afin qu'elles soient compatibles avec ledit accord. S'il est adopté, ce nouveau cadre impliquera notamment une séparation juridique du réseau électrique, l'ouverture complète du marché de la fourniture d'électricité à tous les consommateurs et une nouvelle définition de l'approvisionnement de base à disposition des consommateurs dont la consommation est inférieure à 50 mégawattheures par an.

Le 20 juin 2025, le Parlement a adopté une modification à la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) concernant la réserve d'électricité, afin de faire face aux situations exceptionnelles telles que les pénuries et les ruptures d'approvisionnement critiques. La loi impose désormais aux exploitants de centrales hydroélectriques d'accumulation d'importance de retenir de l'eau pour la production d'électricité pendant la période hivernale.

Au niveau cantonal

Le 5 février 2025, le Conseil d'Etat a adressé au Grand Conseil une refonte de la loi sur les eaux, prévoyant notamment l'introduction d'une perspective de gestion globale de l'eau face aux enjeux actuels.

Le 9 avril 2025, le Conseil d'Etat a déposé auprès du Grand Conseil un projet d'adhésion et d'application de l'Accord intercantonal sur les marchés publics du 15 novembre 2019 (AIMP 2019), qui règle les procédures d'adjudication de marchés publics quasiment dans leur intégralité, et qui a pour but d'uniformiser le droit des marchés publics entre cantons ainsi que par rapport au droit fédéral.

Le 18 mai 2025, le peuple a rejeté l'initiative populaire cantonale 191 « Pour une transition rapide vers le solaire à Genève », mais a accepté le contreprojet y relatif (« Dynamisons la production d'énergies renouvelables ») comprenant une modification de la loi sur l'énergie (LEn). Il prévoit notamment une obligation pour les sites dont la consommation annuelle d'électricité est supérieure à 0.2 GWh d'équiper les surfaces appropriées des bâtiments d'installations solaires photovoltaïques, d'ici à 2030. L'ensemble des coûts de mise en place des lignes de branchement du point de fourniture électrique jusqu'au point de raccordement, ainsi que les coûts de transformation requis, devront être pris en charge par SIG. Les travaux de génie civil sur le domaine privé restent à la charge du producteur.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les ressources du sous-sol (LRSS), qui confie notamment l'utilisation des nappes du domaine public à des fins géothermiques à SIG, n'a pas encore été fixée par le Conseil d'Etat.

Evolution des marchés des énergies

Marché de l'électricité

Les prix à terme du marché de l'électricité ont conservé une relative stabilité durant le premier semestre 2025, en comparaison avec les fluctuations importantes constatées depuis 2022.

En revanche, les prix du marché spot ont été très chahutés entre janvier et juin 2025, avec des pointes à environ 300 CHF/MWh en janvier et, au contraire, des prix négatifs à partir du mois de mars en lien avec la production photovoltaïque.

Sur cette base et les projections établies au moment de l'élaboration du budget, les niveaux de prix inscrits pour 2026 reflètent les tensions géopolitiques persistantes ; ils demeurent par conséquent à un niveau moyen de 92 CHF/MWh.

Marché du gaz

En début d'année 2024, les prix du gaz ont fortement baissé, atteignant 22 CHF/MWh sur le marché spot et 27 CHF/MWh sur le marché à terme (pour une livraison en 2025), en raison d'un hiver doux et d'un niveau de stock élevé.

Durant l'été 2024, une inversion de tendance s'est produite, avec une forte volatilité des prix due :

- Aux travaux de maintenance sur le réseau gazier norvégien ;
- A l'instabilité géopolitique persistante (Ukraine, Palestine, Liban).

De la fin de l'année 2024 jusqu'à mars 2025, la tendance haussière s'est accentuée, sous l'effet :

- De l'arrêt du transit de gaz russe via l'Ukraine, effectif depuis janvier 2025 ;
- D'un hiver plus froid, entraînant une hausse de la demande ;
- D'une offre plus tendue, avec la fin des flux russes par le nord et la concurrence asiatique sur le gaz naturel liquéfié ;
- D'une baisse des stocks à 33% à la fin de l'hiver 2024, contre 60% un an plus tôt ;
- De prix records en février 2025 (jusqu'à 56 CHF/MWh sur le spot, 54 CHF/MWh sur le marché à terme).

En mars 2025, une certaine tension demeurait sur le marché, avec des prix encore élevés, mais la tendance haussière commençait à être remise en question par des facteurs macroéconomiques, notamment en lien avec certaines annonces de l'administration Trump (droits de douane).

Durant le deuxième trimestre 2025, les prix ont fluctué dans une fourchette relativement étroite (environ 30 à 35 CHF/MWh), aussi bien sur le marché spot que sur les contrats à terme.

Le prix moyen retenu dans le budget 2026 s'élève quant à lui à 35 CHF/MWh. Celui-ci reflète les éléments mentionnés *supra* ainsi que les achats déjà effectués au titre de 2026.

Principales hypothèses du Budget 2026

Réseaux

- Distribution d'électricité :
 - Prévisions de volumes en hausse de 2% par rapport à 2024, en lien notamment avec les nouveaux quartiers ainsi que le déploiement des réseaux thermiques structurants ;
 - A compter du 1^{er} janvier 2026, baisse du tarif moyen de l'utilisation du réseau d'environ 12%, et mise en place d'une tarification distincte pour le comptage, en vertu des nouvelles dispositions légales sur l'électricité.
- Distribution de gaz :
 - Prévisions de volumes stables par rapport au réel 2024 ;
 - Hausse du tarif moyen d'environ 10%, consécutivement aux adaptations tarifaires qui entreront en vigueur au 1^{er} octobre 2025.
- Eau potable et eaux usées :
 - Hausse des volumes de 6% par rapport à 2024, marquée par un fort effet climatique ;
 - Absence de modification tarifaire en 2026 (nouvelle tarification attendue au 1^{er} janvier 2027).
- Tous réseaux : hausse des investissements par rapport à 2024 afin de i) garantir la fiabilité et la sécurité des prestations essentielles, ii) se préparer à certaines modifications structurelles telles que l'électrification croissante des usages et iii) développer ou réaliser certains nouveaux ouvrages (modernisation et adaptation de la station d'épuration d'Aire, déploiement des « Smart meters », etc.).

Energies

- Electricité :
 - Prise en compte des dispositions de la loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026 ;
 - Baisse du tarif moyen de l'énergie électrique de 9% au 1^{er} janvier 2026 ;
 - Projection d'une baisse des coûts d'approvisionnement en 2026, d'environ 3.5 ct/kWh en moyenne par rapport à 2024 ;
- Gaz :
 - Baisse du tarif moyen de 16% au 1^{er} octobre 2025 ;
 - Inscription dans le budget d'une diminution des coûts d'approvisionnement d'environ 1.5 ct/kWh en moyenne par rapport à 2024 ;
- Réseaux thermiques structurants et Géothermie :
 - Croissance des volumes thermiques de près de 30% par rapport à 2024 ;
 - Démarrage d'un forage exploratoire de grande profondeur et d'une campagne de prospections de nappes.
- Toutes énergies : augmentation notable des investissements dans les réseaux thermiques structurants, et poursuite des travaux de construction de l'usine Cheneviers IV (traitement et valorisation des déchets).

Autres hypothèses

- Augmentation salariale (indexation au coût de la vie et augmentations individuelles) de 1.2% ;
- Effectifs en hausse de 6% par rapport à 2024 (cf. partie « Chiffres-clés ») ;
- Absence de quote-part du résultat versée aux propriétaires (selon projet de Convention d'objectifs 2025-2029 en cours de finalisation).

Chiffres clés

(MCHF)	Réel 2024	Budget 2025	Budget 2026
Produits	1 256	1 186	1 133
Achats d'énergies	-541	-448	-401
Charges de personnel	-286	-289	-309
Autres charges exploitation	-130	-130	-133
Redevances et incitations	-90	-91	-91
Autres produits et charges	9	17	14
Résultat d'exploitation - EBITDA	219	245	213
Amortissements	-186	-176	-185
Résultat opérationnel - EBIT	33	69	28
Charges financières nettes	-19	-15	-15
Prélèvement propriétaires	-10	-10	0
Résultat de gestion	4	44	13
Investissements	275	298	340
Dettes nettes	550	614	752
EBITDA / Produits	17%	21%	19%
Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	2.5	2.5	3.5
Effectifs (EPT) fin de période	1 508	1 531	1 701

Commentaire général

Le budget de SIG est une prévision des comptes de gestion de l'entreprise. Il présente par conséquent les résultats économiques attendus des activités de SIG, sans les effets de la consolidation des sociétés du groupe, et sans la prise en compte d'éléments exceptionnels n'entrant pas dans la gestion ordinaire des activités.

En règle générale, le budget de l'entreprise ne tient pas non plus compte de l'application des principales normes IFRS. Ainsi, il n'inclut ni les corrections de valeurs d'actifs, ni les variations actuarielles relatives aux engagements de retraite, qui sont difficilement prévisibles.

L'estimé de la dette nette à fin 2025, servant de base de départ pour la prévision du budget 2026, a été revu à la hausse de 64 MCHF par rapport au niveau inscrit dans le budget 2025, sur la base du réel 2024 et des flux de trésorerie révisés attendus en 2025. Cette revue à la hausse se fonde sur les informations disponibles à la date de préparation du budget 2026.

Principaux commentaires sur les chiffres-clés

Synthèse

Le résultat de gestion 2026 de SIG devrait s'élever à 13 MCHF, soit un niveau nettement inférieur au budget 2025 (-31 MCHF ou -70%). Cette baisse s'explique principalement par une diminution du résultat d'exploitation ou EBITDA de 32 MCHF (-13%), due à plusieurs facteurs : volumes budgétés inférieurs principalement dans les secteurs de l'énergie (gaz, thermique et électricité) reflétant l'effet combiné du changement climatique et de la sobriété énergétique des clients observé ces dernières années, baisses tarifaires et augmentation des effectifs. Le résultat de gestion 2026 de SIG se caractérise par ailleurs par l'absence de versement d'une quote-part de résultat à ses propriétaires, l'entreprise ayant pu, dans le cadre des discussions concernant la nouvelle Convention d'objectifs pour la période 2025-2029, compter sur ses propriétaires pour cet allègement de charges. Cet élément explique d'ailleurs principalement l'écart de résultat entre 2024 et le budget 2026.

Reflétant l'engagement très fort de l'entreprise en matière de transition énergétique afin de répondre à l'urgence climatique, les investissements 2026 ont été budgétés à hauteur de 340 MCHF, soit 65 MCHF au-dessus de l'exercice 2024 (+24%). Cette augmentation importante est principalement attribuable aux activités qui concourront, dans les années à venir, à la distribution et à la production d'énergies renouvelables. En 2026, l'accent sera notamment mis sur le déploiement des réseaux thermiques structurants ainsi que la construction des installations de production de chaleur renouvelable ou de récupération nécessaires à leur alimentation.

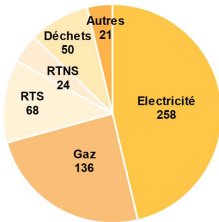
L'ambitieux programme d'investissements de l'entreprise nécessite un ré-endettement qui devrait atteindre environ 750 MCHF à fin 2026. Le ratio « dette nette / EBITDA », indicateur de la capacité de remboursement, est estimé à 3.5.

Produits

Le budget 2026 anticipe des produits à hauteur de 1'133 MCHF, en baisse de 10% (-123 MCHF) par rapport au réel 2024 et de 4% (-53 MCHF) par rapport au budget 2025. Le segment « Énergies » enregistre la diminution la plus marquée, avec un recul de 131 MCHF (-19%) par rapport à 2024, et de 57 MCHF (-9%) par rapport au budget 2025.

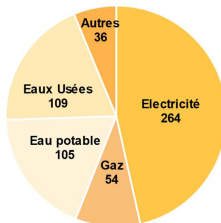
Cette évolution s'explique par les ajustements tarifaires prévus sur le gaz à compter du 1er octobre 2025 (-16%), et sur l'électricité dès le 1er janvier 2026 (-9%). Les offres marché d'électricité généreront également moins de revenus, en miroir de la baisse des prix sur les marchés de l'énergie. La progression des revenus des réseaux thermiques (structurants, et non structurants) devrait, quant à elle, se poursuivre (+11 MCHF dans le budget 2026 par rapport à 2024, soit +14%), en lien avec la croissance des volumes (environ +30%).

Energies - 557 MCHF



RTS : Réseaux thermiques structurants
RTNS : Réseaux thermiques non structurants

Réseaux - 568 MCHF



Achats d'énergies

Le budget 2026 prévoit une baisse des achats d'énergies de 26% (-140 MCHF) par rapport au réel 2024, et de -11% (-47 MCHF) par rapport au budget 2025 ; ces achats devraient par conséquent s'établir à un niveau proche des 400 MCHF. Cette évolution projetée reflète la tendance baissière sur les marchés depuis les deux dernières années, ainsi que la baisse des tarifs Swissgrid au 1^{er} janvier 2026.

Charges de personnel

Les effectifs de l'entreprise sont attendus en hausse en 2026, avec 1'701 équivalents plein temps (EPT) en fin d'année, soit une hausse de 93 EPT par rapport à 2024 (+6%). Cette évolution s'explique notamment par le développement des activités en lien avec les enjeux du Plan directeur de l'énergie (en particulier déploiement des RTS), les exigences de la loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr (effets sur la facturation, le service clients, les systèmes d'information, etc.), l'internalisation d'intérimaires pour sécuriser certaines ressources-clés et divers besoins opérationnels. En conséquence, et en tenant compte de l'évolution projetée des salaires, les charges de personnel sont estimées à 309 MCHF en 2026, en hausse de 23 MCHF par rapport à 2024 (+8%) et de 20 MCHF par rapport au budget 2025 (+7%).

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation devraient augmenter de 3 MCHF par rapport au réel 2024 et au budget 2025 (+3%). Cette hausse s'explique principalement par des besoins accrus liés à la transformation numérique de l'entreprise, au déploiement des compteurs intelligents, ainsi qu'à des travaux de démantèlement sur le réseau électrique (non activables selon les règles fixées par l'EiCom). Une partie de ces hausses de coûts sera compensée par l'effet de l'internalisation de certains intérimaires, mentionnée précédemment. 2026 devrait également être la 1^{ère} année de mise en œuvre des mesures d'optimisation prévues dans le cadre du projet « Sobriété partagée ».

Redevances et incitations versées par SIG

Le montant total des redevances versées par SIG est estimé à 91 MCHF dans le budget 2026. Ce montant inclut notamment la redevance pour l'utilisation du domaine public, les autres redevances cantonales destinées aux propriétaires de l'entreprise, les incitations éco21 (destinées à encourager l'efficacité énergétique, la diminution des émissions de CO₂, la réduction des déchets et la gestion plus économe de l'eau potable) ainsi que la contribution au fonds fédéral pour les micropolluants.

Amortissements et charges financières nettes

Les amortissements sont prévus en hausse sensible par rapport au budget 2025 (+9 MCHF). Cette augmentation devrait résulter de la mise en service des nouvelles installations thermiques, du développement des réseaux pour les activités historiques de l'entreprise et du déploiement des compteurs d'électricité intelligents.

Les charges financières nettes devraient, quant à elles, rester stables par rapport au budget 2025.

Investissements

Le budget 2026 prévoit 340 MCHF d'investissements, soit un montant significativement plus élevé que le réel 2024 (+65 MCHF soit +24%) et que le budget 2025 (+42 MCHF, +14%).

Ce niveau d'investissements doit permettre le déploiement des énergies renouvelables, notamment les réseaux thermiques structurants, tout en assurant le renforcement des activités historiques de SIG.

La répartition des investissements dans le budget 2026 est la suivante :

- 206 MCHF pour les énergies (et notamment 143 MCHF pour les réseaux thermiques structurants) ;
- 152 MCHF pour le renouvellement des réseaux et ouvrages ;
- 41 MCHF pour l'informatique, les bâtiments administratifs et les investissements en partenariats ;
- -58 MCHF d'ajustements en prévision d'aléas sur les projets, intégrés à des fins de planification du financement au regard notamment de l'historique des investissements.

(MCHF)	Réel 2024	Budget 2025	Budget 2026
Réseaux	129	121	152
Electricité (y.c. compteurs)	58	55	73
Gaz	7	11	10
Eau potable	18	19	21
Eaux usées	40	30	42
Telecom	6	6	6
Energies	117	165	206
Réseaux thermiques structurants	93	120	143
Réseaux thermiques non structurants	7	11	15
Photovoltaïque	4	9	5
Hydraulique	3	4	5
Valorisation des déchets : Cheneviers IV	6	18	32
Valorisation des déchets : autres	4	3	6
Autres investissements	29	42	41
Ajustement aléas	-	-30	-58
Total	275	298	340

La hausse prévue des investissements entre le réel 2024 et le budget 2026 s'explique notamment par :

- Le développement des réseaux thermiques structurants, dans le cadre des programmes GeniTerre (réseaux ainsi que récupération de chaleur à la station d'épuration d'Aire et forages de géothermie sur nappes peu profondes) et GeniLac (notamment poursuite des travaux de la station de pompage du Vengeron et divers développements dans le quartier Praille-Acacias-Vernets) ;
- La poursuite du chantier de la nouvelle usine de traitement et de valorisation des déchets (Cheneviers IV) ;
- Les travaux à la station d'épuration d'Aire, avec la poursuite de l'extension de la capacité et le traitement des micropolluants, ainsi que le démarrage du projet de valorisation énergétique à partir des boues d'épuration ;
- La croissance des investissements dans le secteur de l'électricité (renforcement du réseau, compteurs intelligents, électromobilité, etc.) ;
- Les études et travaux pour plusieurs projets en partenariats (nouvelles installations dédiées aux déchets verts, traitement des mâchefers, éolien et financement des études du nouveau projet de recyclage du phosphore).

Endettement

La montée en puissance du programme d'investissements combinée avec un niveau de résultat d'exploitation attendu en baisse, expliquent la poursuite du ré-endettement de l'entreprise. L'endettement net des SIG est ainsi attendu autour de 750 MCHF à fin 2026.

Après la contractualisation de deux emprunts pour un total de 140 MCHF et la levée d'un financement obligatoire « vert » de 100 MCHF durant le premier semestre 2025, l'autorisation d'emprunter 600 MCHF sur la période 2026-2030 sera sollicitée auprès du Conseil d'Etat d'ici fin 2025.